



Non remboursement par ma mutuelle des frais médicaux engagés

Par **clockayasa**, le **14/03/2013 à 23:12**

bonsoir, voilà mon problème :
En consultant mon compte sur ameli.fr (sécurité sociale) j'ai constaté qu'un de mes enfants n'avait "aucune mutuelle connue" (apparemment la mutuelle n'avait pas fait la télétransmission) Après différents mails adressés à ma mutuelle ils me proposent de me rembourser tous les frais que j'ai engagé pour cet enfant, en ne prenant en compte que les 2 dernières années, ils chargent même de demander eux mêmes les décomptes de la sécu ... ma fille a 7 ans et a très souvent été malade !!! elle était bien sur ma carte de mutuelle et tous en fait pour elle je n'ai été remboursée que pour les tiers payant (pharmacie, frais de clinique) mais toutes les consultations que j'ai payées chez le médecin et les spécialistes n'ont été remboursées que par la sécu !! c'est vrai que je n'ai jamais vérifié mes décomptes car je leur faisais confiance (de plus ce n'est pas mon boulot !! je les paye pour ça....) Malheureusement je n'ai pas mes décomptes papiers (perdus lors d'un déménagement)... donc ma question est : ont ils le droit de me rembourser que les 2 dernières années ??? J'espère que vous pourrez m'aider ..Merci

Par **chaber**, le **15/03/2013 à 06:21**

bonjour
en matière d'assurance ou de mutualité la prescription est bien de 2 ans selon la loi.
Désolé mais il faut quand même vérifier ses relevés SS, mutuelle et bancaires

Par **clockayasa**, le **15/03/2013 à 09:04**

Ok merci Chaber pour votre réponse et comme vous dites j'aurais dû vérifier.....maintenant je le ferais !!! bonne journée à vous